



**Arrêté n° 2023-652**  
**Fixant la liste des candidats admissibles au concours externe,**  
**au concours interne et au troisième concours d'animateur territorial principal**  
**de 2<sup>ème</sup> classe – Session 2023**

**Le Président du Centre de Gestion**  
**de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2023-076 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 15 février 2023 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – Session 2023,

Vu l'arrêté n°2023-421 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 7 août 2023 portant désignation du jury du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – Session 2023,

Vu l'arrêté n°2023-433 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 23 août 2023 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe, au concours interne et au troisième concours d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – Session 2023,

Vu l'arrêté n°2023-467 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté n°2023-421 portant désignation du jury du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – Session 2023,

Vu le procès-verbal de la délibération du jury en date du 30 novembre 2023 arrêtant la liste des candidats déclarés admissibles au concours externe, au concours interne et au troisième concours d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – Session 2023,

## Arrête :

### Article 1 :

Les 36 candidats dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'admissibilité du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – Session 2023 :

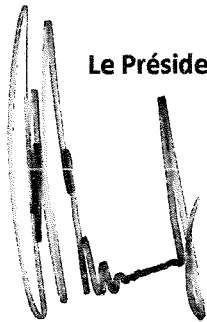
(cf. Annexe jointe qui comporte 2 pages numérotées de 3 à 4)

### Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : [www.coga63.fr](http://www.coga63.fr) ainsi que sur le site [www.cog-reurs.fr](http://www.cog-reurs.fr), et transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation et transmis au Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **14 DEC. 2023**

Le Président,



**Tony BERNARD**  
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publication par voie électronique le :

**14 DEC. 2023**

## Annexe fixant la liste des candidats admissibles

### Candidats au concours externe

Civilité	Nom	Nom patronymique	Prénom
Madame	BARADUC	BARADUC	Fanny
Madame	COLSENET	COLSENET	Estelle
Monsieur	CONSTANTIN	CONSTANTIN	Raphaël
Madame	CONTARDO	CONTARDO	Marina
Madame	DAVERGNE	DAVERGNE	Stéphanie
Madame	DI BARTOLOMEO		Mathilda
Madame	FERRATON	FERRATON	Emma
Madame	GOLEA	GOLEA	Cynthia
Madame	GURDAL	DUTHEIL	Magali
Madame	LAMRISSI	ELAINOUSSI	Amal
Madame	LE GOULVEN	LE GOULVEN	Mélanie
Monsieur	LODOLO	LODOLO	Cedric
Madame	LOPEZ		Camille
Madame	MANTIONE	MANTIONE	Julie
Monsieur	MILIANI MECAIR	MILIANI-MECAIR	Sébastien
Madame	VAILLANT	VAILLANT	Aurore

### Candidats au concours interne

Civilité	Nom	Nom patronymique	Prénom
Madame	ARNAULT	CARCANAGUE	Sylvia
Madame	BENDIB	BENDIB	Sihem
Madame	BONTE	BONTE	Marie
Madame	BOUCHARD	BOUCHARD	Margot
Madame	CLERBOIS	COUTELIER	Sandra
Monsieur	COURTADE	COURTADE	Thomas
Monsieur	GERARD		Nicolas
Madame	LAZZARONI	RUDELLE	Manon
Madame	MAZEL	MAZEL	Laure
Madame	NEUVILLE	NEUVILLE	Stephanie
Madame	NEYRIAL	NEYRIAL	Nora
Monsieur	ORLAREY	ORLAREY	Pierrick
Monsieur	POLLET		Jordan
Madame	SZWERTAK	MANNIC	Laëtitia
Madame	THOMAS	THOMAS	Cecile

### Candidats au troisième concours

Civilité	Nom	Nom patronymique	Prénom
Madame	BERTIN	MORON	Séverine
Madame	CROTTIER-COMBE	CROTTIER-COMBE	Anne Laure
Monsieur	DELFOSSÉ	DELFOSSÉ	Jérémy
Madame	PORTELLI	PORTELLI	Vanessa
Madame	VIVERT	VIVERT	Jennifer